

# MESURES DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE

## STAGE D'ESSAI ET TEST D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

### OBJECTIFS

- ▼ Favoriser la réinsertion professionnelle des participants.
- ▼ **Stage d'essai** : donner la possibilité à l'assuré de se forger une idée de la profession qu'il choisit.
- ▼ **Test d'aptitude professionnelle** : déterminer les aptitudes de l'assuré pour l'emploi.

### PUBLIC-CIBLE

- ▼ Assurés avec un droit à l'indemnité de chômage reconnu.

### DURÉE

- ▼ De 1 jour à 3 semaines.

### PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

- ▼ Aucune :
  - ▽ le stagiaire perçoit ses indemnités de chômage pendant le stage ;
  - ▽ le stagiaire est assuré contre le risque d'accident par le biais de l'assurance-chômage.

### AVANTAGE POUR L'ENTREPRISE

- ▼ Déterminer les aptitudes d'un candidat en vue de son engagement.

### OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

- ▼ Conclure un accord d'objectifs avec le stagiaire et l'ORP pour un stage d'essai ou un test d'aptitude.
- ▼ Organiser l'infrastructure et l'accompagnement de manière à permettre au stagiaire d'atteindre les objectifs fixés.
- ▼ A la fin du stage, établir un rapport sur le résultat de la mesure.

### OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

- ▼ Continuer à effectuer ses recherches d'emploi pendant la durée du stage.

### DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- ▼ Votre conseiller ORP est à disposition pour remplir les formalités administratives.

